



Chastre, le 19 mars 2013

Monsieur le Bourgmestre

Par la présente, nous souhaitons introduire **un point** à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 26 mars 2013

Ce point concerne la tenue d'un débat sur la mise en œuvre de la promotion des énergies renouvelables dans la commune.

Vous en trouverez copie en annexe.

Nous vous remercions d'avance pour la prise en considération de ce point.

Bien à vous,

Simon Moutquin

Thierry Henkart

**Demande de débat :**

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24 ;

Vu les obligations légales de la Région wallonne de contribuer à l'objectif européen de réduire de 20% les émissions de gaz à effets de serre, de produire 20 % d'énergie en énergie renouvelable et d'accroître son efficacité énergétique de 20% ;

Vu l'objectif que la Région wallonne s'est fixé de produire 4.500 GWh en énergie éolienne à l'horizon 2020 ;

Vu l'adoption par le Gouvernement wallon du nouveau cadre de référence éolien ce 21 février 2013;

Vu le rôle qu'est appelée à jouer chaque commune wallonne dans cet objectif ;

Vu la demande du Gouvernement wallon d'entendre un premier avis des communes avant le 30 avril,

**le Conseil communal de Chastre, décide de**

- entendre les projets énergétiques envisagés par l'Echevin de l'Energie
- débattre des missions et du rôle du conseiller en énergie dont le recrutement est entamé
- débattre des rôles, des missions, du fonctionnement et de la composition de la commission communale de l'énergie pour la prochaine législature
- débattre des projets de la majorité ICR pour contribuer à l'objectif par une politique de réduction des dépenses énergétiques
- débattre des projets de la majorité ICR tant sur le territoire chastrois qu'en concertation avec les communes voisines pour contribuer à cet objectif par une politique et des projets de production d'énergie renouvelable
- discuter de la position qui sera, éventuellement, prise par la commune de Chastre dans les premiers commentaires à la carte positive de référence.